



AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

BP 13 222 TEL 20 73 33 84 TEL/FAX 20 73 70 31 NIAMEY – NIGER
E-mail : anpe@intnet.ne - Site web : <http://www.anpe-niger.ne>

FICHE D'INFORMATION DU SERVICE DES CONTRATS DE TRAVAIL

COMPOSITION DU DOSSIER POUR LA DEMANDE DE VISA DE TRAVAIL

I. POUR LE PREMIER VISA

1. Une lettre de demande de visa signé par l'employeur ;
2. Cinq (5) exemplaires du contrat de travail signé par les deux (2) parties (employeur, travailleur) ;
3. Le curriculum vitae (CV) du travailleur ;
4. Les photocopies légalisées soit des certificats de travail, soit les diplômes ou les deux ;
5. Le certificat de nationalité du travailleur (ou passeport uniquement pour les pays ne délivrant pas de nationalité) ;
6. L'extrait d'acte de naissance du salarié ;
7. Le casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
8. Le certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
9. Cinq (5) photos d'identité du travailleur ;
10. La fiche descriptive du poste de travail.

II. DANS LE CADRE D'UN RENOUVELLEMENT

1. Cinq (5) exemplaires du nouveau contrat de travail ;
2. Un (1) exemplaire du précédent contrat de travail (où est apposé le visa de l'ANPE) ;
3. Un (1) certificat médical datant de moins de trois (3) mois.

NB : « Toute demande de renouvellement de visa doit être introduite deux (2) mois avant l'expiration du visa précédent »

L'ANPE VOUS REMERCIE DE VOTRE BONNE COMPREHENSION